

PLANNING MENSUEL GARDERIE PERISCOLAIRE ET ALSH MERCREDI

Retour obligatoire de ce document, en cas de contrôle nous devons présenter les plannings remplis par les parents

Enfant(s) : NOM Prénom Né le
 Prénom Né le
 Prénom Né le

Adresse des parents

Téléphone :

Mois de: Décembre 2023

Attention: Il est important de :- noter les heures d'arrivée (le matin) et de départ (le soir) pour la garderie de la semaine et celle du mercredi et pour le centre du mercredi il faut mettre une croix
 mail: [nouveau mail: enfancejeunesse.ccs71@gmail.com](mailto:enfancejeunesse.ccs71@gmail.com)
 nouveau portable: 07-64-01-62-59

	Jours	Garderie périscolaire		Centre de loisirs du Mercredi					garderie mercredi	
		Matin	SOIR	1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas		e journée	matin	soir
		heure arrivée	heure départ	matin	après midi	matin	après midi		heure arrivée	heure départ
48	Vendredi 1									
49	Lundi 4									
	Mardi 5									
	Mercredi 6 ALSH									
	Jeudi 7									
	Vendredi 8									
50	Lundi 11									
	Mardi 12									
	Mercredi 13 ALSH									
	Jeudi 14									
	Vendredi 15									
51	Lundi 18									
	Mardi 19									
	Mercredi 20 ALSH									
	Jeudi 21									
	Vendredi 22									

POUR décembre : Planning à rendre avant le 24 novembre (à déposer au CCS ou dans la boîte aux lettres ou par mail)

En cas de modification en cours de mois merci de contacter le CCS au 03 85 72 71 27 ou **07.64.01.62.59**.

Pour toute absence non signalée, la prestation sera facturée.

LES HORAIRES DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE : Le matin à partir de 7 heures / le soir jusqu'à 18 h 30 **tarifs** : suivant QF : de 1,70€ à 2,00 € (le matin ou le soir ou le midi) ou 2,20€ à 2,50 € (matin et soir)

LES HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI : de 7h30 à 8h30 (garderie du matin) de 8h30 à 17 h 30 ou de 8h30 à 12h ou 13 h 30 à 17 h 30 (garderie possible jusqu'à 18 h 30) - **Tarifs** : suivant coefficient familial - **Modifications possibles jusqu'au jeudi précédent avant 12h 00** (délai imposé par le prestataire pour la commande des repas) toute prestation signalée hors délai **sera facturée**.